

Note : Solidarité envers l'Ukraine

Au vu de la situation alarmante en Ukraine, la Commission européenne et les agences nationales Erasmus+ et Corps européen de Solidarité sont déterminés à soutenir, dans la mesure du possible, les étudiants, les jeunes, les enseignants et les éducateurs ukrainiens dans ces situations extrêmement difficiles.

Les programmes ont une longue tradition de promotion de la compréhension et la solidarité entre personnes de tous pays et de toutes origines – des principes qui sont, plus que jamais, un élément essentiel à préserver et à promouvoir davantage.

Mesure 1 : Renforcer la communication sur les opportunités existantes

Les agences nationales en charge de la gestion du Corps européen de solidarité et centres de ressource SALTO-YOUTH se sont réunis pour réfléchir ensemble à des mesures concrètes de soutien aux jeunes et travailleurs de jeunesse ukrainiens mais aussi aux volontaires russes et biélorusses qui pourraient être mises en place au travers du programme.

Sur notre site web (<https://www.lebij.be/actualites/solidarite-avec-lukraine/>), vous trouverez quelques propositions susceptibles de vous intéresser et que nous vous invitons aussi à partager avec votre réseau d'organisations partenaires CES.

Mesure 2 : Adaptation des activités déjà en cours

Les bénéficiaires des projets en cours sont invités à adapter, sur une base volontaire, l'orientation des activités impactées pour contribuer aux secours/assistance aux personnes déplacées par la guerre. Pour ce faire, les bénéficiaires peuvent choisir de remplacer ou modifier l'activité de leur projet en cours, qui n'a pas encore été mis en œuvre. Toute modification qui entraînerait un changement par rapport à la portée et les objectifs généraux du projet doivent faire l'objet d'un avenant à la convention de subvention.

Mesure 3 : Thématique prioritaire des prochains dépôts de projets CES en mai et octobre (projets de solidarité et volontariat) ;

Pour les projets de solidarité et de volontariat, les candidats sont encouragés( sans obligation ou répercussion sur l'attribution des financements) à inclure des activités liées à l'accompagnement et à l'intégration des réfugiés ukrainiens, y compris leurs enfants et mineurs qui ont fui par leurs propres moyens, la promotion de valeurs communes européennes, la lutte contre la désinformation et les fake news, ou solidarité et l'unité.

#### Mesure 4 : Adaptations exceptionnelles spécifiques des règles du programme

Pour réagir de manière flexible aux besoins spécifiques des participants ukrainiens dans le contexte actuel, des règles particulières et exceptionnelles ont été convenues pour faciliter leur implication dans les activités Corps européen de solidarité.

- Permettre aux volontaires ukrainiens d'effectuer des activités de volontariat sans organisation d'envoi du côté ukrainien : si, en raison de la guerre, les bénéficiaires ne peuvent plus compter sur l'organisation de soutien ukrainienne dans le projet, c'est l'organisation d'accueil ou de soutien en Belgique qui assurera les responsabilités de l'organisation d'envoi en termes de préparation, suivi par exemple. Une adaptation IT sera prévue afin de permettre la sélection et le reporting.